



# Cannabis light en kiosque: l'inquiétude monte

**CHANVRE • La vente des joints légaux dans les magasins de tabac heurte. Si la pratique est légale à Genève, il subsiste un flou concernant la publicité et l'accès aisé aux mineurs.**

Christine Zaugg

La vente de chanvre léger en kiosque à Genève, annoncé dans divers médias la semaine dernière, inquiète sérieusement des parents mais aussi des associations de prévention qui luttent contre l'usage du cannabis. «Depuis une semaine, nous recevons pas mal de témoignages de personnes inquiètes, déclare Laurence Fehlmann-Rielle, secrétaire générale de la Fédération genevoise pour la *prévention de l'alcoolisme-Carrefour addictionS*, qui s'occupe aussi de prévention du cannabis. Sans compter que ce produit est aussi trop facilement accessible pour les mineurs. Je rappelle qu'à Genève, les moins de 16 ans ne sont pas interdits d'achat de tabac. Il y a donc un réel souci...»

## Protection publicité et mineur

Et d'appuyer: «La publicité pour le tabac étant interdite par voie d'affichage dans les transports publics

ainsi que dans tous lieux publics, le chanvre devrait l'être aussi!» Une inquiétude qui préoccupe également des parents d'ados. «Mon fils va pouvoir s'initier à la fumette! s'étrangle une mère de deux jeunes de 15 et 16 ans. Si mes gamins commencent par acheter de l'herbe légale et qu'ils y prennent goût, je fais quoi? Qui les empêchera ensuite d'aller acheter de l'herbe interdite! Autant légaliser la vente de cannabis tout de suite...»

## La police veille au grain

Pas question d'enfreindre la loi rappelle de son côté la police genevoise. «Nous restons attentifs au développement de cette nouvelle tendance, note Caroline Widmer, porte-parole du Département de la sécurité. Avant d'ajouter: «Pour l'heure, nous n'avons répertorié aucun magasin qui vend du cannabis légal. Seules deux personnes se sont annoncées

auprès de la brigade des stupéfiants afin de se renseigner sur la faisabilité de la création d'un magasin en toute légalité. Il va de soi que toute demande et activité contraires à la Loi sur les stupéfiants seraient immédiatement sanctionnées.»

## Flou juridique

Pour mémoire, la vente de cannabis light en kiosque est certes légale, mais demeure néanmoins flou quant aux réglementations et contrôles. Le gérant d'un kiosque à la Jonction, vendant des pots d'herbe sans psychotrope à 10 francs le gramme, confirme l'engouement des fumeurs de pétard, mais admet n'être pas vraiment au clair quant aux autorisations: «Un importateur nous a proposé le produit la semaine dernière en nous affirmant que c'était légal. Mais comme on n'est pas vraiment sûr, on le vend en catimini et seulement aux initiés.» ■

Date: 08.03.2017

**GHI**  
Le journal matin des Genevois



GHI / Le journal matin des Genevois  
1211 Genève 4  
022/ 807 22 11  
www.ghi.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 260'000  
Parution: hebdomadaire

N° de thème: 729.006  
N° d'abonnement: 729006  
Page: 5  
Surface: 48'623 mm<sup>2</sup>



*Le chanvre léger s'achète légalement en kiosque.* PHOTOMONTAGE PASCAL BITZ/GETTY IMAGES